



Centre de Formation Public Professionnelle Pour Adultes

Être acteur de sa formation, de sa réussite, de son territoire

CFPPA Kernilien-GUINGAMP

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

Allée de Kernilien - 22200 PLOUISY

02 96 40 67 54
cfppa@kernilien.net

Titre Pro Animateur·trice d'Equitation

Le Titre Professionnel Animateur d'Equitation est une qualification fédérale de niveau 3 (nouvelle nomenclature Europe correspond au niveau V) qui donne l'habilitation à enseigner sous la responsabilité pédagogique d'un·e moniteur·trice : initier des cavaliers jusqu'au galop 4, préparer aux concours club jusqu'au galop 4, assurer la sécurité des cavaliers qu'il a en charge.

L'animateur·trice peut également de gérer une activité équestre, contribuer à l'organisation, promouvoir et animer des activités de centres équestres, assurer les soins courants et le travail des équidés, entretenir les équipements et infrastructures.

Ce titre permet de préparer et de passer le galop 7 de cavalier·ière et donne l'équivalence des tests d'entrée au BP JEPS Activités Equestres (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

EPL CFPPA Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole p1.30-V1_Mai 07/25/2021



Parcours en Formation Continue

Durée :

standard : 910 heures dont 560 heures en centre, 350 heures en entreprise.

adaptée : en fonction des acquis et des besoins.

Dates : entrée septembre ou selon les compétences visées et/ou nécessaires.

Évaluations : par compétences en situation professionnelle au cours de la formation.

Public : tout public y compris satisfaisant aux conditions d'admission au Titre Pro.

Modalités : multimodalités, mises en situations de travail, travaux de groupe ...

% de réussite : inconnu à ce jour

% de satisfaction : inconnu à ce jour

Parcours en Apprentissage

Durée : . Sur 1 an (1 607 heures)

standard : 1 an dont 490 heures en centre soit 14 semaines(33 semaines en entreprise).

adaptée : en fonction des acquis et des besoins

Dates : entrée septembre selon les compétences visées et/ou nécessaires.

Évaluations : par compétences en situation professionnelle au cours de la formation.

Public : tout public éligible au contrat d'alternance apprentissage ou de professionnalisation satisfaisant aux conditions d'admission au Titre Pro.

Modalités : multimodalités, mises en situations de travail, travaux de groupe ...

Compétences visées

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes

- **UC1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre :**
 - Contribuer à l'accueil et à la promotion de la structure équestre
 - Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre
 - Participer à la sécurisation des infrastructures et du matériel de la structure équestre
- **UC 2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité :**
 - Préparer une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité
 - Conduire une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité
 - Evaluer et rendre compte du déroulement d'une animation, d'une séance encadrée dans les activités équestres
- **UC 3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école**
 - Assurer le travail d'entretien de la cavalerie d'école
 - Assurer l'entretien, les soins et le bien-être des équidés
 - Assurer le convoyage d'équidés

% insertion à 6 mois : inconnu à ce jour

Financement

Prise en charge de la formation : plusieurs modalités possibles en fonction de votre situation à l'entrée en formation. Prenez contact pour étudier vos droits.

Rémunération: fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Pour l'apprentissage ou la professionnalisation : référence au tableau ci-dessous :

Année d'exécution du contrat	16-17-ans	18-20-ans	21-25-ans	26-ans-et-+
Année-1-(%SMIC)	27%	43%	53%	100%
Année-2-(%SMIC)	39%	51%	61%	100%
Année-3-(%SMIC)	55%	67%	78%	100%

Etapes pour candidater

- **Transmettre** un dossier de renseignements dûment complété (*disponible sur notre site internet*).
- **Être admissible** au regard des conditions d'admission au Titre Pro
 - 16 ans minimum
 - Licence fédérale de compétition valide
 - Galop 6 valide (Galop 5 si apprentissage)
 - Prévention et Secours Civique niveau 1
 - Certificat médical < 1 an d'aptitude à l'encadrement d'activités équestres

Tests et entretien de motivation à l'issue de l'inscription

- **Pour un contrat d'alternance** (apprentissage ou professionnalisation) signer un contrat avec une entreprise du secteur professionnel concerné

Contact secrétariat : **02 96 40 67 54**

cfppa@kernilien.net

www.formation-guingamp.fr